



On ne se lasse pas d'apprendre

110 €

**TESTS
PSYCHOTECHNIQUES**

Qui est concerné ?

Des tests psychotechniques sont exigés en cas d'annulation ou d'invalidation du permis de conduire.

Objectifs :

Les tests psychotechniques permettent d'appréhender les capacités psychomotrices d'un conducteur à maîtriser une tâche de conduite. L'épreuve doit mesurer les capacités à réagir, à se concentrer, à prendre et traiter l'information. Les tests peuvent également comporter des épreuves d'aptitude sensorielles et cognitives.

SESSIONS sur RDV

CASTRES

40 route de Navès - 81100 CASTRES

Tél. : 05 63 72 33 85 - Fax : 05 63 59 91 66

castres@cfpr.fr